

Tribune EAU de La France insoumise en 32, 40, 64, 65

IRRIGADOUR : l'exemple qui nous montre bien où est le problème!



STOP AUX DEROGATIONS: L'EAU BIEN COMMUN DOIT ETRE GEREE PUBLIQUEMENT, par une véritable planification du partage de la ressource et de sa protection, grâce à des concertations locales et démocratiques.

La gestion de l'eau en Adour du grand bassin Adour-Garonne est d'actualité urgente avec une sécheresse hivernale qui risque d'engendrer un été 2023 semblable à celui de 2022 (l'eau de surface manque, les nappes phréatiques ne se rechargent pas assez). Mais malgré l'évidence de ce grand défi d'une nouvelle gestion de la ressource en eau nous craignons que ce soit un régime dérogatoire qui s'applique pour la profession agricole, en particulier par IRRIGADOUR, et qu'ainsi soit reportée la bifurcation écologique vitale *préconisée par La France Insoumise* (3)(6)..

Solidaires du monde agricole pour résoudre les problématiques, n'ouvrons pas le robinet des dérogations quand d'autres solutions sont possibles.

Pour autant, nous apportons également notre soutien aux associations de défense de l'environnement (1) (2), qui ne sont ni la cause du dérèglement climatique ni du manque d'anticipation des gouvernements.

Ce cas d'IRRIGADOUR est symptomatique d'une dérive dans la gestion de la ressource.

Suite à une condamnation des Préfets par le Tribunal de Pau, Préfets qui avaient accordé des autorisations de prélèvements sans respect des objectifs du SDAGE (Schéma Départemental d'Aménagement et Gestion de l'Eau), ni d'exigences d'études d'impacts, la Cour d'Appel de Bordeaux avait ensuite bien confirmé que les demandes de prélèvements n'étaient pas acceptables en l'espèce.

L'OUGC (Organisme Unique de Gestion Collective) IRRIGADOUR a donc fourni une nouvelle demande de prélèvements et c'est celle-ci qui vient d'être jugée très sévèrement par la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale : aucune prise en compte du réchauffement climatique, pas d'études d'impacts, pas de prises en compte des objectifs du SDAGE, etc .., tout comme lors de la demande initiale condamnée par les tribunaux...(4).

A cette croisée des options, en pleine crise de manque d'eau, que décident les pouvoirs publics ? Que ce sont des autorisations individuelles pour les irrigants qui pourraient être accordées, contrevenant ainsi au mécanisme de la gestion globale et centralisée d'Autorisation Unique de Prélèvement (AUP) mais qui devient impossible au regard du dossier présenté par l'OUGC.

Ce régime dérogatoire n'est plus acceptable au regard des enjeux.

Il illustre le refus du gouvernement d'une grande loi sur l'eau qui permette la transformation nécessaire du modèle agricole.

- Sa bifurcation écologique nécessite une garantie des prix plancher des productions aux agriculteurs qui n'ont pas recours à l'arrosage et aux intrants. Ils pourraient ainsi participer à une nouvelle harmonie entre les hommes et la nature, *une règle verte.*

- Les concertations locales, SAGE (Schéma d'Aménagement et Gestion de l'Eau) et PTGE (Plans Territoriaux de Gestion de l'Eau) sont les bons outils, à condition que ces instances soient véritablement représentatives.
- Il nous faut aussi concevoir cette loi avec les autres grands défis : énergies renouvelables, l'aménagement du territoire, la santé, *l'alimentation de qualité*, etc ... en termes d'efficacité et de sobriété.

Faire subir les événements à tous les usagers de l'eau, de par une incapacité du gouvernement à anticiper, n'est plus possible : **la gestion de l'eau comme bien commun doit être locale, transparente et démocratique.**

Ce choix gouvernemental crée une "guerre des usages de l'eau"

Notre pays ne peut continuer avec des dérogations et des méga-bassines déclarées illégales, son refus de transformer le modèle agricole.

(RDV est donné le samedi 25 mars pour refuser les méga-bassines (5))

Rappelons ce que dit le Comité Adour-Garonne: -40% d'eau disponible à 2050, ce n'est donc pas en 2049 qu'il faudra se réveiller !

Ayant à réorganiser l'État républicain d'après des objectifs écologiques et démocratiques, la planification écologique devra s'appuyer sur la commune, échelon vital de la démocratie.

L'objectif de maîtrise du cycle de l'eau doit guider la nouvelle organisation : les bassins versants et les agences de l'eau en seront le socle, pour atteindre un grand objectif « zéro pollution et zéro épuisement de la ressource en eau »

(<https://laec.fr/section/14/lorganisation-de-letat-au-service-de-la-planification-ecologique>)

La France Insoumise Gers, Hautes-Pyrénées, Landes, Pyrénées Atlantiques, le 22 Mars 2023

(1)<https://www.lindependant.fr/2023/02/24/pyrenees-orientales-le-monde-agricole-exige-que-la-region-coupe-les-vivres-a-france-nature-environnement-11020991.php>

(2)<https://www.ladepeche.fr/2023/02/21/les-gersois-manifestent-a-mont-de-marsan-pour-lacces-a-leau-dans-le-bassin-de-ladour-11014704.php>

<https://www.ladepeche.fr/2021/03/30/mont-de-marsan-les-irrigants-de-ladour-se-font-entendre-9459560.php>

(3) [LAEC.fr](https://www.laec.fr) - Le programme de Jean-Luc Mélenchon pour l'Union Populaire

(4) Avis disponible sur le site de la MRAE

(5) <https://bassinesnonmerci.fr/index.php/2023/01/12/25-mars-pas-une-bassine-de-plus-mobilisation-internationale-pour-la-defense-de-leau/>

(6) Le Programme de la NUPES : <https://nupes-2022.fr/le-programme/>
« Faire de l'eau un enjeu central pour l'Humanité »

(7) Journée mondiale de l'eau le 22 mars